COGEM Audit
Société de commissariat aux comptes
5/7 Avenue de Poumeyrol – 69300 Caluire-et-Cuire

ASS DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

COGEM Audit
Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

SAS au capital de 20 000€
RC LYON 392 958 047
APE 6920 Z

www.cogem-conseil.fr

ASS DE LUTTE CONTRE LE SIDA
Association Loi 1901
Siège social : 16 rue Pizay BP 1208
69209 LYON CEDEX 01

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

COGEM AUDIT
Membre de la Compagnie
régionale de Lyon

ASS DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Comptes annuels
Exercice clos
le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'association ASS DE LUTTE CONTRE LE SIDA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASS DE LUTTE CONTRE LE SIDA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs

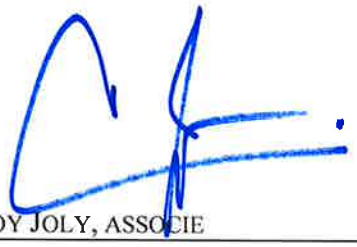
de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caluire-et-Cuire, le 30 mai 2022

Le commissaire aux comptes

COGEM AUDIT
Membre de la Compagnie régionale de Lyon



GEOFFROY JOLY, ASSOCIE

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA

ACTIF AU : 31.12.21

LIBELLE	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	MONTANTS NETS	EXERCICE ANTERIEUR
IMMOB. INCORPORELLES	**2384,73**	**1579,44**	**805,29**	**805,29**
. Brevets, licences				
. Logiciels	2384,73		2384,73	2384,73
. Amortissement Logiciels		1579,44	-1579,44	-1579,44
IMMOB. CORPORELLLES	**59664,17**	**28812,38**	**30851,79**	**37016,31**
. Terrains				
. Constructions				
. Matériel industriel	711,00		711,00	711,00
. Amortissement Matériel industriel		711,00	-711,00	-711,00
. Instalation aménagement ALS	23779,37		23779,37	23779,37
. Instalation aménagement ARS Vienne			0,00	
. Instalation aménagement ARS V.Hugo	4911,01		4911,01	4911,01
. Véhicule JUMPY	23811,76		23811,76	23811,76
. Matériel de bureau	6451,03		6451,03	4943,13
. Amortissement Install. ALS		9253,99	-9253,99	-6698,04
. Amortissement Install. ARS Vienne			0,00	
. Amortissement Install. ARS V.Hugo		4911,01	-4911,01	-4911,01
. Amortissement Véhicule JUMPY		9394,23	-9394,23	-4631,88
. Amortissement mob. & mat de bureau		4542,15	-4542,15	-4188,03
IMMOB. FINANCIERES	**6188,86**	**0,00**	**6188,86**	**7301,36**
. Prêts				
. Dépots et Caution ALS	1585,00		1585,00	1638,00
. Dépots et Caution ARS	358,86		358,86	1758,86
. Avances au Personnel	3400,00		3400,00	2000,00
. Avances aux Malades	845,00		845,00	1904,50
S/total 1	**68237,76**	**30391,82**	**37845,94**	**45122,96**
CREANCES	**93592,24**	**0,00**	**93592,24**	**119830,83**
. clients et comptes rattachés	39731,50		39731,50	19730,00
. Autres Subvention à recevoir	2590,00		2590,00	96450,00
. Produit à recevoir	49770,74		49770,74	1299,03
. Autres Créances	1500,00		1500,00	2351,80
Valeurs mobi. De placement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
SICAV			0,00	0,00
Disponibilités	**644294,77**	**0,00**	**644294,77**	**611171,60**
. Crédit Mutuel ALS Général	22717,45		22717,45	21500,80
. Livret Bleu Crédit Mutuel	59011,52		59011,52	78697,76
. Livret Partenaire Association	560533,43		560533,43	510482,86
. Tonic Croissance			0,00	
. Caisse	2032,37		2032,37	490,18
Charges comptabilisées d'avance	**3638,11**		**3638,11**	**2897,84**
S/total 2	**741525,12**	**0,00**	**741525,12**	**733900,27**
CHARGES A REPARTIR				
TOTAL ACTIF	**809763**	**30392**	**779368**	**779023**

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA

PASSIF AU : 31.12.21

LIBELLE	MONTANTS BRUTS	REPRISES	MONTANTS NETS	EXERCICE ANTERIEUR
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				**20 000,00**
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				20 000,00
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	**589 881,54**		**589 881,54**	**560 870,38**
. Réserves statutaires ou contractuelles	124 923,76		124 923,76	122 022,76
. Autres réserves	464 957,78		464 957,78	438 847,62
Report à nouveau	**9 129,00**	-	**9 129,00**	-
. Report à nouveau *(solde créditeur)*	20 000,00		20 000,00	
. Report à nouveau *(solde débiteur)*	- 10 871,00	-	- 10 871,00	
Excédent ou déficit de l'exercice	**37 275,52**		**37 275,52**	**29 011,16**
Situation nette (sous-total)	***636 286,06***		***636 286,06***	***609 881,54***
FONDS REPORTES ET DEDIES				
. Fonds reportés liés aux legs ou donations				
. Fonds dédiées				
S/total 1	**636286,06**	**0,00**	**636286,06**	**609881,54**
PROVISIONS				
Provisions pour risques	600,00		600,00	
Provisions pour charges	22495,00		22495,00	8809,00
S/total 2	**23095,00**		**23095,00**	**8809,00**
EMPRUNTS & DETTE ETS CRÉDITS				**0,00**
DETTES A COURT TERME	**31320,33**		**31320,33**	**34451,40**
. Fournisseurs	24820,33		24820,33	28351,40
. Fournisseurs Factures non parvenues	6500,00		6500,00	6100,00
. Dettes des legs ou donations				
DETTES FISCALES ET SOCIALES	**65636,77**		**65636,77**	**62638,05**
. Personnel Rénumeration dues				
. Congés payés provisionnés	15909,00		15909,00	17958,00
. Indemn. Précarité	118,45		118,45	1630,90
. CPAM IJ à rembourser				290,85
. URSSAF	12304,00		12304,00	10753,00
. Caisse de retraite, prévoyance et mutuelle	12246,64		12246,64	10277,42
. Provisions charges /congés payés/indem. Précarité	7406,68		7406,68	8866,88
. Formation continue à payer	5444,00		5444,00	5002,00
. Taxe sur les salaires	11512,00		11512,00	7264,00
. Impôt prélèvement à la source	696,00		696,00	595,00
DETTES S/Immob.et Cptes rattachés				
AUTRES DETTES	**3099,90**		**3099,90**	**11321,24**
. Charges à payer	1136,40		1136,40	11321,24
. Créditeurs divers	1963,50		1963,50	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	**19930,00**		**19930,00**	51922,00
S/total 3	**119987,00**		**119987,00**	**160332,69**
Ecarts de conversion passif (VI) S/total 4				
TOTAL GENERAL PASSIF (1+2+3+4)			**779368**	***779023***

ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE SIDA
Etats en Euros

CHARGES D'EXPLOITATIONS 2021

LIBELLE	CUMULS S / CLASSES	REALISE	EXERCICE ANTERIEUR
ACHATS DE MARCHANDISES	**486,97**		**2 690,94**
. Compléments Nutritionnels		486,97	2 690,94
. Préservatifs			
. Achats divers			
ACHATS STOCKES MAT&FOURNITURES	**22 816,51**		**10 231,40**
. Achats TROD		22 816,51	10 212,84
. Emballages			18,56
ACHATS NON STOCKES MAT&FOURNITURES	**20 507,70**		**22 054,96**
. Eaux		764,11	235,52
. Électricité et gaz		5 553,59	3 687,72
. Petit Matériel			
. Fournitures de bureau		1 126,65	1 090,67
. Denrées et Boissons		372,39	465,48
. Achat divers		12 690,96	16 575,57
. R.R.R. Obtenus s/achats			
SERVICES EXTÉRIEURS	**110 874,08**		**99 697,36**
. Prestations de services			
. Loyer local ALS		14 796,98	14 236,66
. Loyer local ARS		59 193,99	53 305,16
. Location véhicules			1 376,53
. Location Matériel et Autre		12 881,50	11 882,00
. Charges locatives ALS		1 899,41	2 247,29
. Charges locatives ARS			
. Collecte et déchats médicaux		365,41	274,21
. Entretien et Réparation ALS		4 168,31	3 439,51
. Entretien et Réparation ARS		2 599,10	400,00
. Maintenance		7 351,62	4 937,40
. Assurances		6 859,44	7 148,25
. Documentation		758,32	450,35
. Frais de colloque/Formation			
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	**103 985,10**		**87 845,16**
. Rémunérations d'intermédiaires		75 098,65	57 017,45
. Honoraires Administratifs		6 580,00	6 040,00
. Honoraires Formation			
. Honoraires Aides aux malades			
. Insertion et Publicité/Divers			
. Transports de biens et collectifs			
. Catalogues et imprimés			
. Frais de déplacement		3 744,87	4 468,25
. Frais de déplacement bénévoles		80,00	520,55
. Frais de mission,réception		4 909,28	8 541,95
. Affranchissement		2 077,79	1 724,54
. Téléphone fax		5 960,66	6 057,08
. Internet		3 476,25	1 402,35
. Services Bancaires		1 343,02	1 218,41
. Cotisation et adhésion asso.		714,58	854,58
IMPÔTS ET TAXES	**16 956,00**		**12 475,98**
. Taxe sur les Salaires		11 512,00	7 263,98
. Participation Formation Prof.		5 444,00	5 002,00
. Taxes diverses			210,00

ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE SIDA Etats en Euros		CHARGES D'EXPLOITATIONS 2021	
LIBELLE	CUMULS S / CLASSES	REALISE	EXERCICE ANTERIEUR
FRAIS DE PERSONNEL	**470 507,88**		**432 540,88**
Salaires et traitements		**343 707,76**	**318 010,79**
. Salaires ALS		339 439,86	307 200,44
. Maintien sal. COVID-19 / Indem. JSSIe		1 186,35	1 767,62
. Indemnités et avantages divers		5 943,00	2 716,00
. Indemnités conventionnelles		700,00	2 377,83
. Provision Congés Payés		-2 049,00	4 450,00
. Provision Indemn. Précarité		-1 512,45	-501,10
. Salaire à payer			
Charges Sociales		**126 800,12**	**114 530,09**
. Cotisations à l'URSSAF		87 385,50	79 094,93
. Cotisations aux caisses Retraites,Prévoya.Mutuelle		28 145,27	24 624,38
. Remboursement frais de transport		5 570,95	4 720,90
. Charges sur Congés Payés		-1 103,00	2 355,00
. Charges sur indemn. Précarité		-357,20	-371,12
. Médecine du travail		1 128,60	1 200,00
. Charges sur Salaire à Payer			
. Formation salariés		6 030,00	2 906,00
DOTATIONS	**11 087,42**		**8 143,28**
. Amort. Sur Immobilisations		7 672,42	8 143,28
. Provision/créances douteuses			
. Provision/Ind.P/Départ retraite		3 415,00	
AUTRES CHARGES DE GESTION	**21 799,00**		**30 097,05**
. Pertes sur créances irrécouvrables			
. Aides aux Malades		21 735,98	27 935,35
. Engagement à réal./Subvention			
. Amort. Pour Risques et Charges			
. Charges diverses de gestion (dons,...)		63,02	2 161,70
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**779 020,66**		**705 777,01**
CHARGES FINANCIÈRES	**0,00**		**0,00**
. Intérêts des emprunts			
. Agios & frais			
. Dotations Financières			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**329,50**		**0,50**
. Sur opération de gestion			
. Charges sur exercice antérieur		329,50	0,50
. Pénalité et amende Fiscal ou Pénales			
TOTAL CHARGES	**779 350,16**		**705 777,51**
Excédent		**37 275,75**	**29 011,16**
TOTAL		**816 626**	**734 788,67**

ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE SIDA — PRODUITS D'EXPLOITATIONS 2021

LIBELLE	CUMULS S / CLASSES	REALISE	EXERCICE ANTERIEUR
PRESTATIONS DE SERVICES	**14 499,83**		**21 176,95**
. Interventions en milieu scolaire		13 565,00	16 606,00
. Remb. Complements Nutritifs		934,83	4 570,95
. Ventes préservatifs			
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	**92 587,68**		**53 294,72**
. Encaissement loyer ARS		5 364,50	1 934,00
. Inscription congrés			
. Mise à disposition de personnel			
. Autres produits d'activités annexes		57 972,50	26 550,00
. Encaissement DDCS ALT		27 079,68	23 694,72
. Ports et frais accessoires facturés		2 171,00	1 116,00
Montant du chiffre d'affaires	**107 087,51**		**74 471,67**
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	**668 661,00**		**591 854,59**
. Subvention Conseil Régionnal		60 000,00	70 000,00
. Subvention Ville de lyon		23 900,00	27 900,00
. Subvention Préfecture du Rhône		9 000,00	
. Subvention ARS		374 812,00	343 588,00
. Subvention Sidaction		65 400,00	47 400,00
. Subvention INJEP		6 525,00	
. Subvention FDVA-DRAJES		4 000,00	
. Subvention Solidarité SIDA		12 680,00	12 680,00
. Subventions autres			1 393,34
. Subvention Fondation de France		20 780,00	22 120,00
. Subvention CARSAT			1 073,25
. Subvention CPAM		82 214,00	64 900,00
. Subvention DISP		9 350,00	800,00
PRODUITS DIVERS	**0,00**		**0,00**
. Reprises sur provision d'exploitation			
. Reprises sur provision fonds dédiés			
TRANSFERT DE CHARGES	**20 590,53**		**22 614,94**
. Remboursement CPCAM I.J.			
. Remboursement Adulte relais salaire		15 700,53	18 988,94
. Remboursement frais de formation		4 890,00	3 626,00
. Remboursement MUTEX I.J.			
AUTRES PRODUITS	**19 439,68**		**43 465,00**
. Droits d'auteur et reproduction			
. Cotisations-Adhesions		475,00	669,00
. Produits divers de gestion			
. Dons		7 964,68	31 796,00
. Don en nature Solidarité Sida		11 000,00	11 000,00
TOTAL PRODUITS EXPLOITATIONS	**815 778,72**		**732 406,20**
PRODUITS FINANCIERS	**847,19**		**890,92**
. Autres produits financiers		847,19	890,92
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**0,00**		**1 491,55**
. Produits sur exercices antérieurs			891,55
. Sur opération de capital, cession d'actif			
. Reprise prov.p/risques			600,00
TOTAL PRODUITS	**816 625,91**		**734 788,67**
TOTAL		**816 626**	**734 788,67**

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA

ALS

16, rue Pizay
BP 1208
69209 LYON CEDEX 01

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

L'ALS, créée en 1985 à Lyon, est une association généraliste agissant sur le territoire régional, dont les missions sont les suivantes :

- L'information sur le VIH/Sida, les IST, la santé sexuelle et la sexualité,
- L'animation de programmes de prévention en direction de publics variés (jeunes, migrants, personnes incarcérées),
- La réalisation de dépistage TROD VIH et VHC,
- L'accueil et l'accompagnement des personnes et des familles vivant avec le VIH/Sida,
- La médiation santé auprès des habitants de quartiers politique de la ville
- La formation en éducation à la sexualité,
- L'élaboration d'outils de sensibilisation et d'information.

L'activité de l'association est financée à 80% par des subventions publiques et à 20% par des fonds privés, dons et adhésions.

1- Règles et méthodes comptables

2- Engagements financiers

3- Notes sur le Bilan ACTIF

4- Notes sur le Bilan PASSIF

5- Bénévolat

Total du Bilan avant répartition :	779 368 Euros
Résultat : Excédent	37 275 Euros

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31 mars 2022
Les comptes sont établis en Euros.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du conseil national de la vie associative. Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'Association a décidé lors du C.A. le 26/01/2021 d'augmenter les tranches d'attributions de salaires pour le calcul de l'indemnisation des départs à la retraite.
Afin de mieux appréhender le passif social dont elle est susceptible d'être redevable, l'Association a complétée les engagements de retraite en constituant une provision supplémentaire comme celle qui avait été constatée pour la première fois au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

L'impact de ce changement de méthode comptable a été enregistré en débitant le compte « report à nouveau » à hauteur de 10 871 euros par le crédit du compte « Provisions pour indemnités de départ à la retraite »; le montant de 10 871 euros correspond aux engagements de retraite estimés au 1er janvier 2021.

La variation du montant des engagements de retraite, entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021, a été comptabilisée en dotation aux provisions pour un montant de 2 815 euros.

Ce changement de méthode comptable a pour effet de diminuer le report à nouveau constaté au 31 décembre 2020 d'un montant de 10 871 euros.

Les immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire.

Logiciels : Durée 1 an
Matériels Industriels : Durée 4 ans
Instal. Aménagements : Durée 3 à 8 ans
Mat. Bureau & info : Durée 3 à 10 ans

Le nouveau plan comptable associatif a imposé à compter de l'exercice 2000, l'utilisation le cas échéant, d'inscription de Fonds Dédiés. Cette règle comptable est respectée par l'ALS.

Les provisions pour litiges ont été estimées pour tenir compte des difficultés de recouvrement des créances.

L'évaluation des engagements de retraite est issue des paramètres suivants :

- personnel salarié à la clôture de l'exercice,
- ancienneté à la clôture de l'exercice et au moment du départ à la retraite,
- rémunération mensuelle actuelle,
- respect de la Convention Collective,
- taux de rotation du personnel.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES :

Subventions de fonctionnement affectées

Situations Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A-B+C
PROJET FOYER	0 €	0 €	0 €		0 €
PROJET AAM (aide aux malades)	0 €	0 €	0€		0 €
PROJET HEBERGEMENT	0 €	0 €	0€		0 €
PROJET PRISON ARS	0 €	0 €	0 €		0 €
TOTAL	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0€**	**0 €**

2- ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés : Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF

- ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	2 384.73			2 384.73
Immobilisations Corporelles	58 156.27	1 507.90		59 664.17
Immobilisations financières	7 301.36		1 112.50	6 188.86
TOTAL	**67 842.36 €**	**1 507.90 €**	**1 112.5**	**68 237.76€**

Amortissements

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 579.44 -			1 579.44
Immobilisations Corporelles	21 139.96	7 672.42	0	28 812.38
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	**22 719.40 €**	**7 672.42 €**	**0 €**	**30 391.82 €**

- ETAT DES CREANCES

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 188.86	0	6 188.86
Actif circulant et Charges d'avance	97 230.35	97 230.35	97 230.35
Disponibilités	644 294.77	644 294.77	644 294.77
TOTAL	**747 713.98 €**	**741 525.12 €**	**747 713.98 €**

- PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

Créances diverses :

Subventions à recevoir	48 000.00 €
Produits à recevoir	1 770.74 €
Formations à recevoir	2 590.00 €

4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds propres à la clôture de l'exercice précédent Avant répartition du résultat	560 128.23 €
Variation de l'exercice	
Fonds associatif	+ 2 901.00€
Réserves diverses	+ 26 110.16 €
Report à nouveau	
Subvention d'investissement	
Fonds propres à la clôture de l'exercice Avant répartition du résultat	589 881.54 €

- PROVISIONS

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Provisions pour clients douteux	0	0	0	0
Provisions pour risques	8 809	13 686	0	22 495

- ETAT DES DETTES

	Montants Bruts	A 1 an au plus	A + d'un an – de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières Auprès d'établissements de crédit	0	0	0	0
Autres dettes				
- Fournisseurs	31 320.33	31 320.33	0	0
- Fiscales et Sociales	65 636.77	65 636.77	0	0
- Autres dettes	3 099.90	3 099.90	0	0
- Produits d'Avance	0	0	0	0
TOTAL	**100 057.00 €**	**100 057.00€**	**0 €**	**0 €**

- CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN

Dettes Fournisseurs	
Fournisseurs Factures non parvenues	6 500.00 €
Dettes fiscales et Sociales	
Congés payés provisionnés	15 909.00 €
Indemnités précarités provisionnées	118.45 €
Charges sociales sur congés et ind. Précarité provisionnées	7 406.68 €
Formation continue à payer	5 444.00 €
Taxe sur les salaires	11 512.00 €
Autres dettes	3 099.90 €

- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Subventions perçues d'avance	19 930.00 €

****

5- NOTE SUR LE BENEVOLAT

L'association fait appel à du bénévolat dont la valorisation n'a pas été effectuée.
Ces contributions ne représentent aucun flux financier pour l'association et les apports en temps ne donnent lieu à aucune rémunération hormis pour les stages de plus de trois mois dont la gratification ne dépasse pas le plafond d'exonération des charges.

****